



N.REF : JJG/CB
DC N° 18.047

DECISION

***Concernant la fixation des tarifs
de la Piscine Couverte de ROYAN***
==°°°°°==

Le Maire de la Ville de ROYAN,

. Vu la délibération du Conseil Municipal du 02 octobre 2017, intervenue pour l'application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 04 octobre 2017 compte-tenu de l'accomplissement des formalités légales,

. Vu l'arrêté ASG N°17.2647 en date du 05 octobre 2017, portant délégation de fonctions et signature à Monsieur Jean-Paul CLECH, Premier Adjoint au Maire, rendu exécutoire le 06 octobre 2017, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

. Vu la décision en date du 29 mars 2016 (DC N°16.149) fixant les tarifs de la Piscine Couverte de ROYAN, rendue exécutoire le 05 avril 2016,

DECIDE

- de fixer à compter du 1^{er} mai 2018 les tarifs de la Piscine Couverte comme suit :

	Pour Mémoire Ancien Tarif	Nouveau Tarif
<u>I – DROIT D'ENTREE</u>		
○ <u>Entrée</u>		
- Adultes	3,35 €	3,40 €
- Militaires-Etudiants	2,50 €	2,55 €
- Scolaires (Jusqu'à 16 ans)	2,00 €	2,05 €
○ <u>Carte d'abonnement</u> (15 Entrées)		
- Adultes	34,00 €	34,30 €
- Militaires-Etudiants	24,20 €	24,45 €
- Scolaires (Jusqu'à 16 ans)	20,10 €	20,30 €
○ <u>Carte d'entrée annuelle</u> (1 Personne)	146,25 €	147,70 €

II – LECONS DE NATATION		
○ La leçon	15,45 €	15,60 €
○ Carte de 6 Leçons	74,70 €	75,45 €
○ Carte de 10 Leçons (Carte valable trois mois)	86,00 €	86,90 €
III – LIGNES D'EAU		
<i>(Hors horaires publics/Sécurité réglementaire à charge de l'organisateur)</i>		
○ Groupe (2 Lignes d'eau/Séance)	49,00 €	49,50 €
IV – GYMNASTIQUE AQUATIQUE		
○ La séance	7,10 €	7,20 €
○ La carte de 10 séances	66,50 €	67,15 €
<i>De reverser 50 % des montants perçus sur les séances de Gymnastique Aquatique au Personnel diplômé, chargé de mettre en œuvre cette activité.</i>		
V – AQUA JOGGING – AQUAGYM – AQUAPALMING		
AUAPHOBIE		
○ La séance	9,50 €	9,60 €
○ Les 10 séances	82,00 €	82,80 €

- d'encaisser la recette correspondante au compte 70631 – Fonction 413 du Budget Communal.

Fait à ROYAN, le 29 janvier 2018

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 2 février 2018
Certifié Conforme

Pour le Maire,
Et par délégation
Le Premier Adjoint,
Jean-Paul CLECH

Mairie de Royan le
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général des Services
HUBERT THOMAS

